

Parc des Expositions et des Congrès - Micropolis - Changement du mode de gestion - Décision de principe

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'Association Comtoise du Parc des Expositions et des Congrès, créée le 27 mars 1965 entre le Département du Doubs, la Ville de Besançon, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs, la Chambre d'Agriculture du Doubs et la Chambre de Métiers du Doubs, assure l'animation et la gestion du Parc des Expositions et des Congrès de Besançon.

Titulaire d'un bail emphytéotique la liant à la Ville de Besançon depuis 1986, l'association a réalisé la construction du Palais des Congrès dénommé Micropolis.

Or, en raison de l'importance des engagements financiers et des projets d'investissements futurs, les partenaires envisagent de définir de nouvelles modalités de gestion du site pour l'avenir, la structure actuelle ne paraissant plus adaptée.

Dans ce cadre, il pourrait être constitué deux structures juridiques nouvelles, à savoir :

- **un Syndicat Mixte** regroupant la Région, le Département du Doubs, la Ville de Besançon et les chambres consulaires. Ce syndicat se substituerait à l'association qui opérerait à son profit la dévolution de son patrimoine. Ainsi le syndicat, dont les pourcentages de répartition des charges et investissements restent à déterminer, assurerait en sa qualité de propriétaire du site, le financement des modernisations et extensions.

- **une Société d'Economie Mixte** qui se verrait confier la gestion du site, dans le cadre d'une gestion déléguée.

Le Conseil Municipal est donc invité à prendre une décision de principe sur :

- la dissolution de l'Association du Parc des Expositions et des Congrès,
- la création d'un Syndicat Mixte regroupant la Région, le Département du Doubs, la Ville de Besançon et les chambres consulaires,
- la constitution d'une Société d'Economie Mixte.

M. LE MAIRE : Il s'agit simplement d'une décision de principe pour transformer l'association actuelle loi 1901 en deux structures : un syndicat mixte qui regrouperait la Région, le Département, la Ville et les chambres consulaires qui aurait en charge l'investissement et une société d'économie mixte qui aurait, elle, la gestion et dans laquelle nous retrouvons les membres du syndicat mixte plus quelques banques, notamment la Caisse d'Epargne, le Crédit Mutuel, le Crédit Agricole mais pas la Région puisqu'elle participe rarement à des structures de gestion. Je ne sais pas si la décision est prise dans ce sens-là, Monsieur DUVERGET ?

M. DUVERGET : Je crois qu'une rencontre va bientôt avoir lieu entre vous-même et le Président du Conseil Régional. L'objectif pour une collectivité comme la Région, je reviens aux compétences, n'est pas de gérer directement mais de participer aux investissements. Donc, c'est dans le cadre des investissements et je l'avais d'ailleurs dit devant l'assemblée générale du mois de juin que la Région se placerait par rapport à ce projet. Je répète, mais cette fois-ci au titre de conseiller municipal, qu'une ville comme Besançon ne peut pas ignorer la nécessité d'un grand projet de parc des congrès. Le tout est de savoir quelle est l'identité que l'on veut donner à ce palais des congrès. S'agit-il effectivement d'un lieu où il y a des salons, des réunions, ou d'un lieu où il y aurait aussi des activités culturelles intégrées. J'aimerais savoir notamment ce qu'il en est actuellement du projet de localisation d'une salle de spectacles. Je crois que tout cela fera ou non adhérer l'ensemble de la Région ou au contraire fera en sorte que l'on reste sur certaines interrogations.

M. LE MAIRE : De toute façon, le dossier avance très bien là encore avec la Région. Les rapports avec M. CHAINEAUX sont bons et je crois que sur le principe du syndicat mixte qui est chargé de l'investissement, il ne doit pas y avoir de problème. Sur la société d'économie mixte avec ou sans la Région, nous ferons fonctionner ce site en y incluant, je crois que c'est prévu, cette salle de concerts, de spectacles tant demandée.

M. JACQUEMIN : Il y a dans l'exploitation actuelle du parc un déficit financier et je voudrais savoir ce qu'il en est de la situation financière de l'association, cela me paraît important. Deuxièmement, quel projet y a-t-il derrière cette organisation puisque vous nous proposez une organisation en deux structures si l'on comprend bien. Mais que veut-on faire avec l'outil qu'on est en train de mettre en place et quelle vocation veut-on vraiment donner à un futur parc des expositions, parc des congrès ? On avait vu il y a un an et demi apparaître dans la presse, dans l'Est Républicain, une superbe page sur le projet qui semblait déjà être défini, écrit, les équipes d'architectes étant choisies. Est-ce que le projet est toujours le même, est-ce que nous en sommes saisis, quand le serons-nous ? Je ne suis pas contre cette orientation-là mais elle me paraît être un petit peu isolée de son véritable contexte. La Région a d'ailleurs aidé dans le temps et de manières répétées à rembourser des emprunts lorsque Micropolis a été construit en 1985. Elle a tout à fait joué son rôle pour accompagner cet investissement. On aimerait être éclairé sur ce que la Ville de Besançon envisage de faire de ce site qui me paraît tout à fait important.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas la Ville de Besançon, c'est l'association actuelle du parc des expositions et des congrès qui a souhaité transformer sa structure car une association loi 1901 est insuffisante maintenant, elle n'a pas de moyens suffisants pour gérer un budget important, des opérations qui sont également importantes, congrès, salons, etc. On va donc continuer l'action de l'association mais sous la forme de deux structures différentes, un syndicat mixte constitué par les mêmes qu'actuellement, qui va reprendre la situation déficitaire parfois, parfois excédentaire, avec des problèmes que nous connaissons ici, de personnels, etc. Ce syndicat mixte reprend donc l'investissement, c'est-à-dire l'actif et le passif de l'actuelle association que nous allons régler avant d'adhérer définitivement et puis deuxième structure pour la gestion qui sera prise en charge par une SEM, une société d'économie mixte avec à peu près les mêmes participants que le syndicat plus un certain nombre de banques régionales et locales ; mais ce qui est demandé pour l'instant, c'est la décision de principe qui a été déjà votée par la Chambre de Commerce il y a quinze jours. Après nous reviendrons bien entendu en vous exposant la situation telle qu'elle se trouve au moment de transférer au syndicat et à la SEM l'actuelle association du parc des expositions et des congrès. Nous aurons bien entendu à ce moment-là, tous les éléments pour dire si nous prenons ou si nous ne prenons pas. Nous voulons obtenir des collectivités ces décisions de principe avant le 31 décembre. Il est certain que l'association a continué à travailler, c'est-à-dire à organiser des congrès, à prévoir une restructuration dont l'étude a été conduite par un architecte. Je crois que si nous voulons donner un certain éclat à ce parc des expositions Micropolis, il faut passer par deux structures nouvelles.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté cette décision de principe.

Visa préfectoral du 12 novembre 1996.